

REGLEMENT INTERIEUR DE LA STELLA SECTION GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

ENTREES ET SORTIES DES COURS

- Les gymnastes doivent arriver 10 mn avant le début de l'entraînement afin de commencer le cours à l'heure précise. L'Association a la responsabilité des enfants uniquement durant les tranches horaires déterminées pour chacun des groupes. Cette responsabilité n'est engagée qu'à condition que l'enfant ait été pris en charge par un entraîneur ou un responsable de l'Association présent sur place. Cela comprend les séances d'entraînement, les compétitions et les activités organisées par le club. Les parents accompagnant leur(s) enfant(s) doivent s'assurer que l'entraîneur de l'activité est bien présent avant de le laisser au gymnase.
- En cas d'absence prolongée (plus d'une semaine), celle-ci doit être signalée aux entraîneurs ou aux responsables avec un certificat médical si besoin.

DOCUMENTS A FOURNIR

- Bulletin d'inscription rempli et daté
- 1 certificat médical d'aptitude à la pratique de la GR
- Le coupon signé du présent règlement intérieur
- 2 enveloppes timbrées et libellées au nom et adresse de l'enfant
- 2 photos d'identité récentes (pas trop grandes)
- Le règlement de la cotisation.

Les gymnastes dont le dossier administratif serait toujours incomplet un mois après la date d'inscription ou un mois après la reprise des entraînements se verront refuser la participation à ceux-ci. En effet, en cas d'inspection de la Jeunesse et des Sports notamment, nous sommes tenus de présenter les certificats médicaux de toutes les gymnastes.

TENUE DES GYMNASTES

- Les gymnastes doivent arriver, aux entraînements ainsi qu'aux compétitions, coiffées et équipées de leur justaucorps ou d'un collant sans pied. Chaussons à semelle dure et grand tee-shirt large ne sont pas autorisés.
- Les chaussures (demi-pointes) sont obligatoires pour les compétitions et fortement conseillés pour les entraînements.
- Toute denrée alimentaire est interdite pendant les entraînements (bonbon, chewing-gum, goûter ...) Cependant, il est recommandé d'apporter une bouteille d'eau

ORGANISATION DES MANIFESTATIONS

- **Les parents n'assistent pas aux séances d'entraînement, ni aux stages.** Des séances "Portes ouvertes" sont organisées durant l'année.
- Un gala a lieu tous les ans à la fin de l'année scolaire. Les gymnastes doivent être présentes aux répétitions et aux différentes représentations. Les costumes associés au spectacle seront éventuellement payants et resteront ainsi acquis aux gymnastes.



LES COURS "COMPETITION"

- L'intégration dans le groupe "compétition" ne peut se faire que lorsque les 4 critères suivants sont remplis :
 - accord de l'entraîneur,
 - accord du gymnaste,
 - accord des parents,
 - acceptation des contraintes liées à la compétition (voir détail ci-dessous).
- Les gymnastes et les parents doivent s'engager à respecter les décisions des entraîneurs qui sont seuls juges :
 - des aptitudes de la gymnaste à participer aux compétitions en équipe ou en individuelle en UFOLEP,
 - du choix de la musique, de la composition des enchaînements et des engins,
 - de la tenue de la gymnaste en équipe (justaucorps, coiffure, maquillage).
- La participation à tous les entraînements est obligatoire. Pour les équipes, l'absence d'une gymnaste pénalise le groupe auquel elle est rattachée, ainsi le non-respect de cette condition peut entraîner l'exclusion de la gymnaste du groupe et de son remplacement.
- La présence de chaque gymnaste (titulaire et remplaçante) est obligatoire aux différentes compétitions. Dès que les lieux et dates des championnats sont connus, ceux-ci sont transmis aux parents. Les parents doivent s'investir et s'engager à accompagner leur enfant sur les lieux de compétitions.
- Toutes les gymnastes de la section "compétition" s'entraînent pour un travail en équipe. Certaines sont dirigées en plus vers un entraînement en individuelle selon leurs capacités. Il n'est en aucun cas prévu de participation en catégorie individuelle uniquement. Les compétitions en individuelle et en équipe sont décalées dans la saison, les gymnastes s'engagent à terminer leurs entraînements quels que soient leurs résultats.

N.B. : Le samedi précédant une compétition, un entraînement sera organisé si nécessaire.

COTISATIONS

Aucun remboursement de cotisation, sans motif valable, ne serait fait en cours d'année, c'est-à-dire passé un mois de cours.

* * * * *

Le non respect de ce règlement, lu et approuvé, aura des conséquences sur le bon déroulement de l'année. Le bureau ou les entraîneurs se verront obligés d'appliquer les changements nécessaires.

✂-----

REGLEMENT INTERIEUR

Date :

NOM :

Prénom :

Signature de la gymnaste :

Signature des parents :